



DDP ISDE 186460 – Révision du Format des Enchères 600 MHz

Questions Recues

Q1- En ce qui concerne la section 12. Conflit D'Intérêts indiquant "Dès la réception d'un contrat d'ISDE, l'entrepreneur n'acceptera aucune affectation d'une entité autre qu'ISDE en lien avec la mise aux enchères dans la bande de 600 MHz, y compris d'un enchérisseur potentiel dans la mise aux enchères connexe. L'entrepreneur doit certifier qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts réel ni d'apparence de conflit d'intérêts en soumettant la déclaration signée qui se trouve à la section 1.7 de la Partie 5 du présent document au chargé de projet avant l'octroi du contrat"

Est-ce que cette restriction concernant les performances de "services pour toute entité autre qu'organisés par rapport à l'enchère de 600 MHz" s'appliquent à l'une ou l'autre des éléments suivants :

- 1) une personne agissant à titre d'associée de l'entrepreneur ?
- 2) une personne morale agissant en tant que sous-traitant de l'entrepreneur ?

A1- Le ministère public confirme que oui, la clause de conflit d'intérêts s'applique aux scénarios présentés ci-dessus.

Q2- Dans la DDP une référence est faite au document Conditions générales d'un contrat de service du Gouv. Du Canada, partie GC19 Responsabilité, affirmant :

"L'entrepreneur est responsable de tout dommage causé par l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses agents au Canada ou à tout tiers. Le Canada est responsable de tout dommage causé par lui-même, ses employés, ses agents à l'entrepreneur ou à tout tiers. Les parties conviennent qu'aucune disposition relative à la limitation de la responsabilité ou à des indemnités ne s'applique au contrat à moins d'être reproduite entièrement dans les articles de convention. Les dommages comprennent les blessures causées à des personnes (y compris les blessures entraînant le décès) ou la perte ou l'endommagement de biens (y compris les biens immobiliers) causés par ou durant l'exécution du contrat. »

ISDE serait-il prêt à intégrer des limites à la responsabilité dans les Articles de convention pour ce contrat ?

Si tel est le cas, qu'est-ce que ces limitations ?

A2- La Couronne ne pourra pas incorporer une clause de limitation de responsabilité à cette exigence.